

## INTERVIEW : MADAME SIMONE VEIL

**Président du Comité Français pour l'environnement, vous incitez les entreprises à investir dans les technologies propres. Quel accueil vous réservent-elles ?**

**Simone Veil** : D'une manière générale, l'action du Comité Français pour l'Environnement est bien perçue par les entreprises dont certaines sont des membres actifs à côté d'associations spécialisées, d'élus nationaux et locaux, ainsi que des représentants institutionnels européens et internationaux. Il n'est pas contestable que les plus grandes entreprises, de plus en plus suivies par les autres, ont consenti de lourds investissements afin de se doter d'outils de mesure adéquats, de procédés de réduction des nuisances ainsi que de procédés de collecte et de recyclage qui semblaient trop coûteux ou contraignants il y a peu. Le recours aux technologies propres et l'intérêt qui leur est porté sur le plan de la recherche sont une illustration de cette volonté de réduire ou supprimer la pollution à la source, le principe qu'en matière de pollution il faut en priorité prévenir pour n'avoir pas à intervenir tardivement dans des conditions beaucoup plus coûteuses et aléatoires. Parfois même trop tard.

Le succès remporté par le Concours « Entreprises et Environnement » qui se traduit par un afflux de candidats présentant notamment de très intéressantes innovations en matière de technologie propre est à cet égard significatif.

**Vous sélectionnez les candidats français au Concours « Entreprises et Environnement » qui rencontre un succès croissant. Peut-on en déduire que l'industrie intègre mieux le paramètre « écologique » ?**

**S.V.** C'est indéniable. Cette évolution positive se manifeste dans tous les aspects de la vie de l'entreprise : importance des investissements consacrés à la protection de l'environnement, adaptation des ressources humaines à la création éventuelle d'un service spécialisé, ou

tout au moins d'un responsable chargé de la coordination, attention systématique portée à la lutte contre les pollutions et la prévention des risques, gestion plus économique de l'énergie.

Les mesures imposées aux entreprises pour atteindre les objectifs fixés par les conventions internationales et directives communautaires auraient été jugées impossibles et insupportables, voire même inutiles, il y a vingt ans. Non seulement elles sont aujourd'hui généralement acceptées, mais certaines entreprises vont même au-delà, sachant le bénéfice économique ou commercial qu'elles peuvent y trouver.

Comme parlementaire européen, je suis frappée du changement considérable d'attitude des entreprises françaises en quelques années.

Lorsqu'au début des années 80 nous tentions de faire comprendre aux chefs d'entreprise français ou aux représentants de certaines branches d'activité professionnelle qu'il était indispensable pour eux de se tenir informés de ce qui était fait chez nos voisins en ce domaine et de se préparer à des directives communautaires exigeantes en matière de protection de l'environnement, nous n'étions guère entendus. Ce que l'on nous demandait alors c'était parfois de nous opposer à de tels textes ou au moins d'en retarder l'adoption ou la date de mise en application.

La situation est toute autre dans la plupart des branches d'activité. Les dossiers sont suivis pour s'y adapter le plus rapidement possible et surtout les chefs d'entreprise ont compris que le souci de protéger l'environnement est une nécessité non seulement pour l'image de l'entreprise en terme de marketing, et par obligation de se conformer aux règles en vigueur, mais aussi par la prise de conscience d'agir en citoyen responsable.

En outre, ils savent désormais que sur le plan de la concurrence, loin d'être un handicap du fait de son surcoût éventuel, le « label vert », à condition d'être sincère, devient un critère déterminant pour la consommation.

**La France peut-elle jouer un rôle majeur dans la bataille lancée par l'Europe pour sauver l'environnement ?**

**S.V.** : Bien qu'elle dispose de secteurs d'activité particulièrement performants en matière d'environnement, tout ce qui touche à la qualité de l'eau par exemple, la France a eu longtemps une image négative auprès de certains de nos partenaires traditionnellement beaucoup plus engagés comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Danemark.

Les retards apportés à respecter certains accords - je pense particulièrement à l'affaire des potasses d'Alsace et de la pollution du Rhin, ou aux résistances opposées à l'adoption des mesures proposées pour lutter contre les pluies acides - ont été très mal ressentis. Ces problèmes sont aujourd'hui dépassés.

Toutefois, si nos ministres de l'environnement successifs, par leur engagement et je dirais même leur

milliardisme, ont permis de crédibiliser notre politique et de peser davantage sur les positions au sein du Conseil Environnement, la preuve de notre volonté en ce domaine demande à être sans cesse réadministrée. Le véritable test est celui de la disponibilité des autres départements ministériels à soutenir les engagements pris par leur collègue, et celle du gouvernement à en assumer les conséquences, aussi bien juridiques que financières.

J.L. Chiberta